

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

SEPTEMBRE 2024

NUMÉRO 97



Saint-Cirq-Lapopie



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

 <https://www.accrepa.fr>

 [accrepa](https://www.facebook.com/accrepa)



Onelight EVO@ HD 4G-LTE/5G-READY

LA référence pour le van, le fourgon et le camping-car!



La convergence du satellite et du web !

Intégrée aux antennes automatiques ALDEN, l'antenne 4G-LTE/5G-READY⁽¹⁾ permet de bénéficier à la fois de la réception satellitaire gratuite en Europe et de la navigation sur Internet via la 4G-LTE/5G-READY⁽¹⁾.

Encombrement réduit, hauteur repliée 16 cm.



Epousez la haute technologie !

L'A.I.O. SMART System TV automatique est un téléviseur exceptionnel qui permet non seulement la réception des chaînes par satellite et l'accès à Internet (Netflix, Disney, Youtube...), et vous donne également, grâce aux routeurs I-NET**, accès à l'assistance technique à distance (RMS*, exclusivité mondiale). Outre son pilotage intégré, vous bénéficierez en plus d'images bluffantes de couleurs et de précision grâce à son écran premium. Existe en 19", 22", 24".



La simplicité à toute épreuve !

Les routeurs I-NET 4G-LTE/5G-READY⁽¹⁾ ALDEN permettent de distribuer une connexion Internet rapide et mobile à tous les appareils connectés de votre camping-car (ordinateur, tablette, Smart TV Alden...).

Dotés d'une interface utilisateur conviviale, la fonction „répéteur WiFi" permet également de se connecter à un réseau WiFi externe et de le redistribuer dans votre véhicule.

*RMS (Remote Management System), vous ne serez plus jamais seul : grâce aux routeurs I-NET 151** (4G-LTE, catégorie 6, débit descendant jusqu'à 2.2Gbps) ou I-NET 512** (5G, 4G-LTE Catégorie 20, débit descendant jusqu'à 3.3Gbps), Alden peut diagnostiquer à votre demande votre installation et vous apporter une assistance technique à distance où que vous soyez et quand vous en avez besoin.

(1) : La couverture 4G-LTE, 5G NSA/SA est européenne en fonction de votre opérateur et abonnement. La réception d'un réseau dépend de votre zone géographique, de l'autorisation d'accès et de votre abonnement en terme de données. Les débits de la 4G-LTE, 5G NSA/SA à un instant donné nécessitent un routeur I-NET 151 ou I-NET 512 et dépendent de nombreux facteurs qui ne sont pas tous contrôlables par votre opérateur. ALDEN SAS ne peut être en mesure de garantir un débit minimum, débit qui peut d'ailleurs être nul dans des conditions extrêmement défavorables.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et à tous.

C'est une année bien triste que nous vivons, avec le départ soudain de D.D. nous pensons bien à lui.

Malgré l'arrivée de l'été sur le calendrier, le temps n'a pas été au rendez-vous, mais vous avez sorti vos maisons à roulettes et avez eu bien raison d'en profiter.

Grâce au travail remarquable qu'accomplissent, Claudine, Brigitte, Josiane et Pascal, j'ai proposé ma candidature au poste de Président, je les en remercie.

L'ACcRéPa est une grande famille qui aime à se retrouver et partager des moments merveilleux et conviviaux, les sorties réalisées cette année l'ont démontré et ont été couronnées de succès, un grand bravo et merci aux organisateurs.

2025 s'annonce déjà, quelques programmes sont en cours de réalisation, si vous avez des idées sur une sortie, proposez-les, nous vous aiderons à mettre en place votre programme.

Concernant notre Assemblée Générale prochaine, vous n'avez pas encore fait le choix de vous inscrire, sachez qu'il nous reste peu de temps pour confirmer le nombre de participants auprès des prestataires.

Tous les membres du bureau seraient heureux de vous avoir nombreux à cette occasion.

Je serai au Salon VDL de Villepinte du 21 au 29 septembre. Venez nous rencontrer.

Je vous invite à participer nombreux au « Forum des Voyages » à Issoudun, dans l'Indre, Il sera précédé du C.A. et de l'A.G. de la FFACCC auxquels vous pouvez participer.

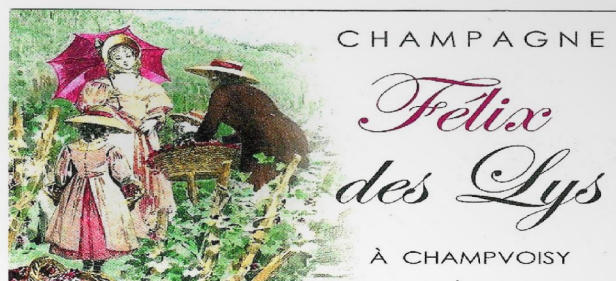
Inscription au plus tard : le 15 octobre 2024

Je vous souhaite de belles balades et à bientôt.

Amicalement,

Jean-Claude





CHAMPAGNE
Felix des Lys
À CHAMVOISY
4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

FRANCE
PASSION
L'accueil des camping-cars dans l'espace rural



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail: contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS
R.C.S EVREUX 792 414 724

Association Camping-Cariste Région Parisienne

17 Avenue de Lattre de Tassigny 56000 VANNES

 **06.66.88.13.66**

Courriel : **president@accropa.fr** Site Internet : **https://accropa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Pontivy
sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours
n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN

AMI RESEAU

BRETIGNY GARAGE

CAMPING L'ESCALE

ESPACE LOISIRS

FELIX DES LYS

FRANCE PASSION

IMC CREATIONS

LINERTEK

MATT CHEM

PASS CAMPING CAR

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.

Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .

SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Actualités

Les nouveaux	8
--------------------	---

Les Sorties

• Sorties FFACCC.....	10
• Sorties ACcRéPa 2024	11
• Forum des voyages	13
• Sortie au Grand Bornand 2025.....	20

Carnet de Voyage

• Le Maroc.....	22
• Le Lot.....	36
• La Fête du Pain.....	46

Assemblée Générale 2024

• Convocation.....	9
--------------------	---

Bulletin de ré-adhésion à l'ACcRéPa 2025 ...	56
--	----

Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa 2024	57
--	----

Conditions générales.....	58
---------------------------	----

RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents.

Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis.

Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.

ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

**Magasin d'accessoires et pièces détachées
Atelier Automobiles et Camping-cars**



-10 % sur les accessoires

Réservé aux membres de l'ACcRéPa



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 19 octobre 2024



Président d'honneur
Raymond LAPORTE



Jean-Claude MOUFFLE



Brigitte LE CALVEZ



Claudine COUSIN



Pascal CALU



Josiane ORGUE

Jean-Claude MOUFFLE	Président Responsable site Internet	 06.59.84.83.08	moufflejc@gmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	 06.79.20.59.95	claudinecous1@gmail.com
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière	 06.08.06.08.01	brigittelecalvez@outlook.com
Josiane ORGUE	Coordinatrice des sorties	 06.27.42.03.19	renejosiane.orgue@gmail.com
Pascal CALU	Site ACCREPA, Réseaux sociaux Relations publiques	 06.80.91.00.22	calu.pascal@gmail.com

Actualités

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

- * Daniel et Lucienne AUGLET33920 CIVRAC DE BLAYE
- * Philippe et Henriette PASCAL85580 GRUES

..... **Bienvenue à l'ACcRéPa**



Association Camping-Cariste Région Parisienne

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine **Assemblée Générale ordinaire** de notre Association se tiendra

le 19 octobre 2024 à 15 heures

à la Salle des Fêtes ZUNINO de TOUROUVRE (61)

GPS : N 48°35'12.91" - E 0°38'49.24"

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport et compte rendu financier
- Rapport du contrôleur aux comptes
- Calendrier prévisionnel des sorties 2025
- Site Internet
- Publicité
- Revue
- Informations Générales : FFACCC.
- Renouvellement du bureau
- Questions diverses

Si, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez pas être présents, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre pouvoir.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Cher(e)s Accrépien(ne)s, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A Villejust, le 27 août 2024

Jean-Claude MOUFFLE
Président

Siège social : 17 avenue de Lattre de Tassigny - 56000 VANNES - Tél. 06 66 88 13 66 - Courriel : president@accropa.fr - Site Internet : <https://accropa.fr>

Association loi 1901 - Sous-préfecture de Pontivy n° W782001836 - Membre de la Fédération Française des Associations et clubs de Camping-cars

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance MACIF n° 15195976

Affiliée à la Fédération internationale des clubs de motor-homes (F.I.C.M.)



Sorties FFACCC et autres Clubs année 2024

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
C.A. de la FFACCC	3 et 4 avril	Malijai (04)	CCC Digne les Bains
Salon VDL	21 au 29 septembre	Villepinte (93)	FFACCC
C.A. & A.G.	5 et 6 novembre	Issoudun (36)	FFACCC & CC18C
Forum des voyages	7 et 8 novembre	Issoudun (36)	FFACCC & CC18C

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2024

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.

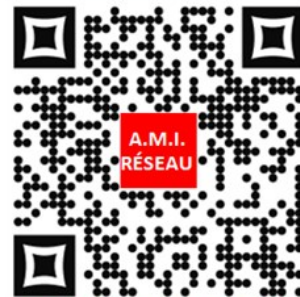


THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Sortie neige	14 au 21 janvier	Le Grand Bornand (74)	Equipage Mangeant
Voyage au Maroc	19 janvier au 22 février 2024	Circuit	Cap Orcada et Equipage Lecardinal-Coste
Week-end	23 et 24 mars	Provins (77)	Equipages Calu et Orgue
ANNULEE Sortie	5 au 9 juin	Le Croisic (44)	Equipage Lecardinal-Coste
Le Lot	25 juin au 5 juillet	Circuit	Equipages Lambert et Orgue
Avant La fête du Pain	5 au 10 juillet	Mensignac (24)	Equipage Le Calvez
La Fête du Pain	12 au 14 juillet	Mensignac (24)	Equipage Le Calvez
Week-end	6 au 9 septembre	Anet (28)	Equipages Rohaut et Abalain
Assemblée Générale	19 au 21 octobre	Tourouvre (61)	Le bureau
ANNULEE Saint Sylvestre	31 décembre	Melrose Cabaret	Equipage Lecardinal-Coste



VOUS SOUHAITEZ ORGANISER UNE SORTIE !

Contactez Josiane ORGUE au 06.27.42.03.19
afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et
réserver vos dates sur le planning.



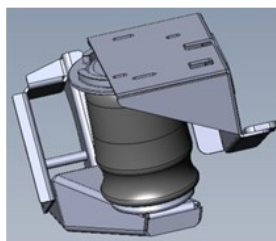
Suspension pneumatique auxiliaire Arrière



Options de gonflage :

- ◆ Valves avec support
- ◆ Manomètres avec ou sans panneau
- ◆ Rectangulaire ou Spécial tableau de bord
- ◆ Kit compresseur Haute Résistance

Aussi pour châssis
FIAT et
MERCEDES **AL-KO**



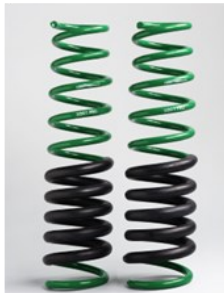
◆ Ou Kit Compresseur avec Réserve d'air →



Ressorts renforcés pour l'Avant



Ressorts renforcés
pour l'Arrière :
Ressorts auxiliaires
ou Ressorts de remplacement



Aussi **KONI**
-FSD pour
châssis
AL-KO →

Amortisseurs **KONI-FSD**

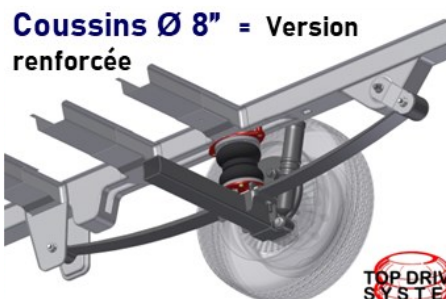
Nouvelle technologie pour
X250/X290 développée aux
PAYS-BAS en collaboration
avec CAR SUPPORT pour
l'Avant et pour l'Arrière



Ressorts renforcés Avant + Arrière

Suspension pneumatique Arrière

Coussins Ø 8" = Version renforcée



27 ans d'expérience !

La gamme la plus étendue dispo-
nible actuellement

- ◆ Soulage vos lames de ressort et amortisseurs
- ◆ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ◆ Meilleure résistance au vent latéral
- ◆ Diminution de la consommation de carburant
- ◆ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

Indispensable si grand porte-à-faux,
soute, crochet d'attelage, porte-
vélos ou porte-moto.



Systèmes Hydrauliques pour stabilisation parfaite à l'horizontale à l'arrêt

www.amplo.it



Télécommande
sans fil

Panneau tactile



Si Frein à main
électrique :



FORUM DES VOYAGES

**LE FORUM DES VOYAGES ...
IL N'Y EN A QU'UN !**



ISSOUDUN (36100)
LES 7 ET 8 NOVEMBRE 2024

Que vous soyez :

- ◇ Fervents de voyages organisés en groupe
- ◇ Farouches indépendants
- ◇ Amoureux de la nature
- ◇ Férus de musées et sites historiques
- ◇ Epris de bivouacs
- ◇ Mordus des Aires de Services
- ◇ Entichés des campings
- ◇ Utilisateurs des réseaux d'accueil

Vous êtes tous enragés des voyages !

Pendant 2 jours, les 7 et 8 novembre 2024, à Issoudun vous pourrez

Rencontrer :

- ◇ Les voyagistes professionnels : voyages organisés en groupe ou en solo, avec ou non la possibilité de location de véhicule.
- ◇ Les équipementiers : pour bien voyager il faut bien s'équiper.
- ◇ Les réseaux d'accueil : venez découvrir « en live » leurs services.
- ◇ Les offices de tourisme.
- ◇ Les producteurs locaux sans qui nos voyages seraient bien tristes,
Alors venez rencontrer les artisans berrichons : pantoufles du Berry, thés, miel, confitures, vins et autres boissons de la région, lentilles vertes ou rouges du Berry, pâtisseries, chocolats et autres spécialités locales.

Pour bien vous accueillir, un parking de plus de 250 emplacements, des buffets dînatoires, des repas avec animation dansante, mais aussi un Food truck de spécialités berrichonnes, et un centre commercial à proximité.

Les 7 et 8 novembre, la fête des voyages en camping-car, c'est ISSOUDUN !

Pour poursuivre la découverte de la proche région, du 9 au 14 novembre nos amis Du CC18Club ont organisés un circuit qui vous conduira sur les traces de Georges Sand, avec un final en apothéose au Château de Peuffeilhoux.



Forum de la FFACCC à Issoudun 7 et 8 novembre 2024

ARRIVEE DES CAMPING-CARS - Vides et pleins faits

Palais des expositions et des sports (Salle PEPSI)

Rue Georges Brassens

GPS : N:46° 56' 57,38 " E: 2° 0' 24,38"

Programme

5 NOVEMBRE :

A partir de 9 heures :

Accueil des participants - Installation des camping-cars

9h - 12h : Réunion du comité exécutif

14h - 17h : Réunion des Présidents des clubs

19h : Pot d'accueil

6 NOVEMBRE :

9h - 12h puis 14h - 18h :

Conseil d'administration et Assemblée Générale extraordinaire
suivi de l'Assemblée Générale ordinaire

Accueil des exposants – Installation à partir de 15 heures.

19h30 : Buffet dînatoire

PROGRAMME DES 7 et 8 NOVEMBRE

7 NOVEMBRE :

- 9 h 30 : inauguration officielle du Forum.
- 18 heures : fin de la première journée.
- 19h30 : Repas Berrichon - Animation : Etienne Denormandie

8 NOVEMBRE :

- 10 heures : Ouverture du forum.
- 14 heures : Tirage de la tombola.
- 18 heures : Clôture du forum.
- 19h30 : Repas de gala - Animation : Gégé Musette

9 NOVEMBRE :

- Départ des camping-cars : parkings libérés à 12 heures au plus tard ;
sauf les CC participant à la prolongation qui seront regroupés.

Menus proposés en option



Pot d'accueil

AU FIN GOURMET
LEVROUSAIN



ETIENNE
celibataire de père en fils depuis 1927

Traiteur

Le 7 novembre
Pendant le repas
animation assurée par



Etienne Denormandie

Le 8 novembre
Pendant le repas
animation assurée par



Gégé Musette

6 novembre

Buffet dînatoire

Kir Berrichon et ses mises en bouche (6)
*(Toast tomate œuf, mini rillons, toast rillettes saumon,
mini moricette jambon mayonnaise)*

Piémontaise et charcuterie du terroir
Filet de poulet, pomme de terre à la crème acidulée
Fromage de chèvre
Tarte aux pommes

EAU, VIN rouge

7 novembre

Menu Berrichon

Punch et biscuits

***** ENTREE *****

Pâté berrichon et sa valse de feuilles de salade

***** PLAT*****

Animation saucisses aux lentilles du Berry

***** FROMAGE*****

***** DESSERT *****

Paris-Brest

VALENCAY blanc, MERLOT rouge
EAU.

8 novembre

Menu de Gala

Son pétillant COCTEAUX et ses mises en bouche
(Croustillant d'escargot, mini comté truffes, mini canelés salé)

***** ENTREE *****

Médaille de sole Atlantique
et ses légumes de saisons

***** PLAT *****

Mignonette de volaille farcie
aux cèpes et parmesan, sauce forestière
gratin normand, poêle forestière, purée de butternut

***** DESSERT *****

Entremets trois chocolats

VALENCAY blanc, MERLOT rouge
EAU.

Simply dose®

La pastille effervescente qui nettoie



WASH GLASS



Économique - Écologique
Pas de plastique - Ne mousse pas

Une innovation Matt Chem®



Produits élaborés en laboratoire certifié ISO 9001
et ISO 14001 Environnement.
MATT CHEM® 37, rue de Fontenay 92220 Bagneux FRANCE
Demandez gratuitement votre catalogue
par tél. au 01 42 53 73 73
ou par email : info@matchem.fr

MATT CHEM®
LOISIRS

www.matchem.fr

PROLONGATION SÉJOUR BERRY DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2024

9 novembre : 14 heures 30 : Visite guidée de la Tour Blanche, érigée à la demande de Richard Cœur de Lion en 1195. La tour Blanche fut le témoin des luttes entre Plantagenets et Capétiens

15 heures 30 environ : fin de la journée et nuit à Issoudun, dîner libre

10 novembre : Journée au pays de George Sand



10 heures : Visite guidée du Domaine de George Sand à Nohant. C'est dans cette maison pleine de charme et d'élégance, que George Sand aimait se retrouver et recevait Balzac, Flaubert, Théophile Gautier ou Delacroix. C'est ici aussi que Frédéric Chopin composa la majeure partie de son œuvre.

12 heures 30 : Déjeuner boissons comprises à la Châtre au Lion d'Argent

15 heures : Visite guidée du Château de Sarzay. Il a servi de cadre à George Sand pour son roman « Le meunier d'Angibault »

16 heures 30 : fin de la journée et nuitée à Sarzay, dîner libre

11 novembre : Journée bucolique au pays de George Sand

10 heures : Rendez-vous avec notre guide pour la visite guidée des extérieurs du Château de la Motte Feuilly Déjeuner libre

14 heures : visite de la Maison de Jour de Fête à Sainte Sève pour une immersion dans les coulisses de l'univers du film de Jacques Tati.

15 heures 30 : Verre de l'amitié sous la halle

Ensuite moment convivial avec les Diablotins à Sainte Sève – Nuitée à Sainte Sève. Aire de camping-car N 46° 29' 15,26", E 2° 04' 17,03"



12 novembre : 10 heures : Visite du Château de Boussac particulièrement impressionnant sur son éperon rocheux. George Sand y a séjourné à plusieurs reprises, y a découvert des célèbres tapisseries de la Dame à la Licorne. Devenu sous-préfecture, gendarmerie, le château a été sauvé de la ruine en 1965 et restauré avec un goût rare par ses actuels propriétaires.

12 heures : déjeuner libre

15 heures : Visite guidée de l'Abbaye de Noirlac magnifiquement restaurée

Nuitée sur place N 46°44'38.3964" E 2°27'29.196" – dîner libre

13 novembre : Direction le château de Peuffeilhoux – Installation sur leur parking

N 46° 33' 19", E 2° 37' 20"

Visite guidée du château – Concert d'orgues en plein air – Feux d'artifice professionnel avec l'illumination du château et pour finir repas de clôture.





CONTRAT de VENTE



SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

Du dimanche 12 au dimanche 19 janvier 2025

Nom : Prénom : N° d'Adhérent :

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes..... Dont Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) Première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable..... En cas d'urgence.....

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C..... Hauteur..... Poids..... Double essieux Oui ☐ Remorque Oui ☐ Longueur :

ARRIVEZ LES VIDES ET LES PLEINS FAITS. RESPECTEZ L'HEURE D'OUVERTURE DE LA SORTIE.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait pour une personne comprenant toutes les prestations définies au programme	75.00 €		
Frais de dossier			6.00 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 15 décembre 2024
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCREPA
Nb de CC mini : 5 maxi : 10
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENT :
Martine et Jean-Jacques MANGEANT
29, rue du Général de Gaulle
37530 CHARGÉ
Portables : 06.62.62.69.98 & départ
06.75.36.09.43
E-mail : jjmmm37@gmail.com

Choisir le mode de paiement pour les sommes à régler à l'ACCREPA

- ☐ Virement : IBAN : FR76 1600 6370 1100 8298 7301 224 BIC : AGRIFRPP860 Joindre un justificatif par courrier ou mail
☐ Chèque à l'ordre de l'ACCREPA (à envoyer à l'adresse de l'organisateur)
☐ CB via Hello asso :

L'inscription à une sortie autorise l'ACCREPA à utiliser les images sur lesquelles vous pouvez figurer.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Nos amis les animaux sont les bienvenus dans la sortie, mais malheureusement ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous lieux publics. Ils sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

En cas d'annulation, les pénalités sont les suivantes :

30 à 15 jours avant le départ 50 % Moins de 15 jours.....100 %

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IM075100284 / Assurance Macif n° 15195976

A Le A Le
Signature de l'adhérent Signature du Club (nom et prénom du signataire)

FFACCC Siège social : ESPACE DANTON 3, rue Danton 92240 MALAKOFF

SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

DU DIMANCHE 12 AU DIMANCHE 19 JANVIER 2025

Organisée par Martine et Jean-Jacques MANGEANT

Arriver au camping le dimanche 12 janvier avant 12 h ou de 14 h à 16 h30 :

Camping caravaneige L'Escale

33 chemin du plein air

74450 LE GRAND BORNAND

G.P.S. : N 45°56'26" - E 6°25'40.3"

Le camping est dans le village à 300 mètres du centre ville, 900 mètres d'altitude et 30 km d'Annecy par une route facile et bien déneigée l'hiver.

Cependant en cas de chute de neige à l'arrivée, il est **recommandé** d'avoir une paire de chaînes dans le véhicule.

Au camping vous aurez un emplacement individuel avec branchement électrique (10 A)

A disposition les sanitaires tous proches avec douches, bacs à vaisselle, lave linge, vidange des cassettes et vidange des eaux grises à l'extérieur.

Nos camping-cars serviront seulement de cuisine et dortoir.

Le camping met à notre disposition une salle privée avec T.V. pour : nos apéritifs, réunions de groupe, jeux... ainsi qu'un accès à la piscine chauffée (prévoir le maillot de bain) et la wifi gratuitement.

Nous disposons de deux autres salles pour déposer et sécher les vêtements, les chaussures et les skis.

Le camping nous assure le déneigement ainsi que la ville, et tient également un dépôt de bouteilles de gaz à la réception.

Le forfait de la semaine pour 1 personne comprenant : les pots d'accueil et de départ, un repas au restaurant et soirée pizza, s'élève à 75.00€.

Les frais du camping (7 nuitées) pour deux personnes, l'emplacement camping-car, l'électricité (10A) s'élèvent à 322.70 € que vous payerez directement au camping.

Pour les animaux domestiques, il y a un supplément de 2.80 € par jour à ajouter au forfait du camping soit 19.60 €

Reste à votre charge selon les désirs de chacun :

- * Sortie raquettes (prévoir de bonnes chaussures)
- * Locations de raquettes, bâtons, skis alpins ou de fond dans les magasins tous proches.
- * Location de patins à glace (patinoire)
- * Promenade possible avec le bus gratuit à la sortie du camping ou à la station routière à 200 mètres pour vous rendre en ville ou à LA CLUSAZ ou au vieux village du chinaillon etc...
- * Prévoir Pass sanitaire (Covid) Selon les conditions du moment.

En fonction des motivations de chacun, nous déciderons du planning de la semaine ensemble.

Nous pouvons envisager les matinées libres et sorties en groupe l'après-midi.

Fin du séjour et départ le dimanche 19 janvier 2025 avant 12 heures.

Offre limitée à 10 camping-cars.



LE MAROC DU 19 JANVIER AU 22 FEVRIER 2024



Nous avons rendez-vous à Tarifa en Espagne pour le 1^{er} briefing du voyage, présentation des équipages, remise de notre roadbook. Apéritif de bienvenue et nuit au camping.

Après la traversée en bateau nous arrivons au Maroc, pour rejoindre notre premier camping à

CHEFCHAOUEN



MIDELT

Sur la route nous avons fait une halte à Ifrane (1650m. D'altitude)

Nous avons vu le cèdre Gouraud qui tient son nom des troupes du Général Gouraud pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

Nous avons croisé des singes Magots



GOULMINA

Visite du Ksar et de la palmeraie, puis accueil chez notre guide.



LES GORGES DE TODRA

La vallée s'étend sur une cinquantaine de kilomètres, en une oasis enchantée.



Merzouga

Sur le chemin, nous avons visité la source de Lala Mimouna où se trouvent des sources d'eau minérale gazeuse ainsi qu'un musée relatant la société marocaine aux XVIII et XIX^{ème} siècles

Puis nous continuons et visitons un magasin de marbre fossile.

Certains d'entre nous sont allés admirer le lever du soleil dans les dunes à dos de chameau.



Tazzarine

Ville située sur les grandes routes commerciales qui sillonnaient en direction des mines de sel et des réserves d'or de la Mauritanie. Elle tirait sa richesse de ses grandes palmeraies et de ses jardins de henné. Nous sommes allés sur le site de gravures rupestres d'Ait Ouazik.



Tamegroute

Visite d'une poterie



Zagora

Journée libre. Le soir méchoui



Ouarzazate

Visite en 4X4 de l'usine solaire, des studios atlas et de l'oasis de Flint.



Ait Ben Addou

Le ksar est classé patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est une architecture présaharienne en terre et brique crue du sud du MAROC.

En cours de route, nous avons eu de jolis points de vue sur la vallée d'Ounila et ses maisons troglodytes.



Le grenier d'Ifri Imadiden

Ce grenier est un grenier collectif sous roche et en partie troglodyte toujours en activité.

Il est séparé du village par des champs de blé et des amandiers.



Taroudant

Visite de la ville en calèche.



Tafraoute

Tafraoute se situe dans les montagnes de l'Anti-Atlas. Elle est entourée de pics rocheux, de vallées verdoyantes. Découverte en 4x4 du chapeau de Napoléon, des rochers peints et le rocher à « tête de lion ».



Amtoudi

C'est un grenier fortifié de l'Anti-Atlas et il est juché au sommet d'une montagne rocheuse.



Le Fort de Tidli

Sur les hauteurs de Mirleft, les français y construisent un fort car la ville constitue un poste de commandement idéal avec une vue panoramique.

Jimmy Hendrix ayant été subjugué par la ville, elle se transforma doucement en station balnéaire.

Petit arrêt à Aglou plage. Aglou est la perle maritime du sud de la région Souss-Massa. C'est une plage au sable blanc avec des dunes majestueuses.



Tiznit

Journée libre, beaucoup profitent pour faire nettoyer les camping-cars.

Au camping, nous avons retrouvé l'équipage Lambert. Alain et Monica nous ont fait un tour de ville.

Très agréable et surtout de leur part.



Agadir

Nous avons pris le téléphérique « Danialand » afin de profiter de la vue sur la baie d'Agadir et sa plage.



Imsouane

Arrêt sur la pointe et le port d'Imsouane. Imsouane est une commune rurale, tranquille et décontractée mais elle est en passe de devenir un spot pour les surfeurs.



Essaouira

Son ancien nom est Mogador et était une ville portugaise.

Visite d'une coopérative d'huile d'argan. C'est une coopérative féminine.

Découverte de la ville, c'est une ville romantique. Sa médina est blottie au creux des remparts. Son port et ses bateaux typiques.

C'était la St Valentin, certains nous ont décidé pour improviser un repas festif et se sont faits accompagner par un camping-cariste guitariste.





BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr

Essaouira (suite)



Marrakech

Journée libre. Certains sont partis pour visiter le jardin de Majorelle. Le jardin Majorelle est un jardin botanique touristique d'environ 300 espèces sur près d'1 hectare, une villa Art Déco labellisée Maisons des Illustres depuis 2011, et un musée de l'histoire des berbères. Musée Pierre Bergé et Yves St Laurent. Nous sommes allés sur la place Jemaa El Fna avec tous ses camelots et surtout ses serpents. Nous avons pris des calèches pour découvrir la ville.

Le soir venu, nous avons passé une soirée « Chez Ali ». C'est un repas traditionnel suivi d'un spectacle folklorique mêlant chants et danses. Puis nous avons assisté à la Fantasia : des cavaliers en armes et en costumes traditionnels.



Marrakech (suite)



Photos et textes de Brigitte Le Calvez.
Ceci est une partie du voyage qui a duré
35 jours.

La suite sera diffusée dans la revue de
décembre 2024.



ILS ONT PENSÉ À NOUS...



وليلي

Volubilis

Un très bon souvenir d'un voyage excellent au Maroc.
 Meilleure soirée - Concours du Maroc
 Jeanne et Louis.
 - Institut du Maroc et l'univers de Paris.
 retrouver meilleurs bords
 Jacques de Monique.
 Nous espérons faire
 bientôt votre connaissance
 Sylvia et Sébastien.
 Désolé de
 n'avoir pas
 pu vous
 accompagner
 Je dit Edith
 Un petit concours du Maroc
 ou nous avions passé un
 excellent séjour -
 Josiane Jean Louis
 nous pensons bien voter -
 Bises - Annie Joël.
 Un petit concours de 2 montres
 a caprien qui ont hâte de nos
 connaître Doff et Marie



Les Editions du chameau

made in EU

PCMR 29

Photo: Bruno Morandi

6, PLAGE VAL D'OR
 12 000 TEMARA - MAROC
 Tél.: + 212 (0) 74 20 39 02

www.editions-art.com



du 25 juin au 4 juillet 2024

1

René

Au fil de l'eau 2 : Le lot

Dédé



Brethynne Mickou



Daniel Annie



Jean-Claude Claire



Richard Geneviève



Jocelyne Joaquin



Brigitte Daniel
Ettaile



Monique Jean-Claude



Claudine Harold



Elisabeth Dominique



la formidable équipe organisatrice



Françoise Stan



Alain Christine



Patrick Marie-Pierre



Jean-Louis Josiane



Georges Danielle



Liliane Philippe



Jean-Jacques Martine



Sylvie Didier



Patrick Christian



Le pot d'accueil



les colliers cadastres



les cadeaux

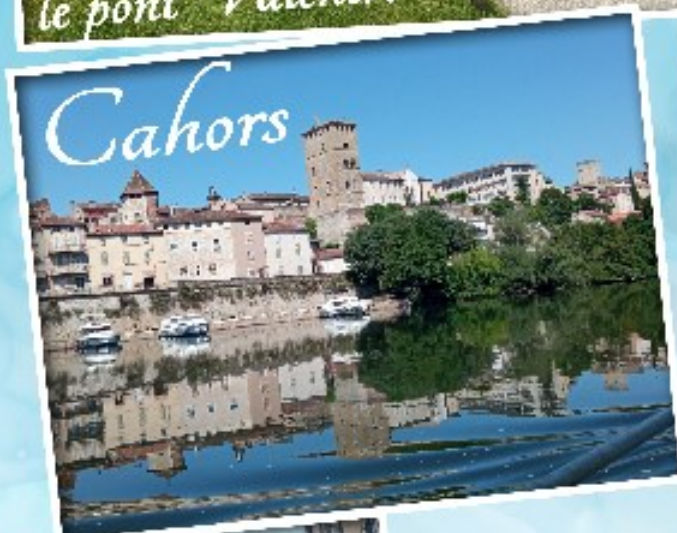


les cadeaux



Popy





*Une flânerie
de rêve*

**À BORD DU BATEAU
ET DU PETIT TRAIN**

pilote par Josiane





*Visite guidée de St-Cirq-Lapopie,
un des plus beaux villages de France*

3

jeudi 27 juin



*Nuitée au Château des Cloutous
dîner champêtre musique et danse*



vendredi 28 / 06 matin

visite des caves du Château des Cloutous

4



14h45 visite des grottes de Lacave

petit train en panne ...

400 m à pied pour atteindre la 1ère salle

clic, clic...pour mémoriser ces
magnifiques sculptures de la nature





"Le petit fromage
qui rend Chèvre"

La cité de Rocamadour
située au cœur de la zone
de production du célèbre
fromage de chèvre lui
donne son nom en 1996:

Le Rocamadour



ROCAMADOUR

5

samedi 29/05



Après une matinée libre au camp o rg:
" le paradis du campour ", nous allons
visiter cette magnifique cité accrochée
sur son rocher, lieu touristique et lieu de
pèlerinage. 2 ascenseurs sont
disponibles pour éviter les 200 marches
de grimpe. Nous les empruntons pour
la descente sanctuaires-château puis
les rues piétonnes. A 19h30, nous nous
rendons au théâtre côté rocher pour un
grignotage avant le spectacle com quo
"Blabla Drive".

Tres Bonne Soirée



SERVIERE-LE-CHÂTEAU



6



belle

entre COPAINS

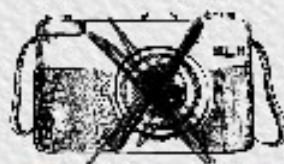
Pizza Partie



19h apéro d'initiation surprise



Visite guidée en 3 groupes du barrage du CHASTANG



17h, le CASINO d'ALVIGNAC

soirée jeux avec tickets
casino 10 euros offerts
par l'Accrapa.

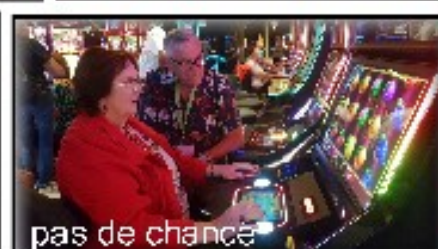
Beaucoup de perdants
mais 3 gagnants :
Josiane, Patricia, JJ



Pizza du chef
glace chocolat



chanceuse



pas de chance

lundi 1 Juillet

7



L'ex-propriétaire



mardi 2 juillet



Le PAVILLON DES EAUX, jadis établissement
thermal fermé en 1981. L'ex propriétaire, venue en
visite nous a raconté comment la villa l'a obligée à
abandonner ses thermes qu'elle avait créés avec
son mari ...tout perdu une injustice !

14 h MONTFAUCON, la FERME D'ESPANOL

C'est la fermière qui a cuisiné notre délicieux repas : pâté et charcuterie
de porc noir; cuisse de canard confite, cabecou, gâteau aux noix

Achats de délicieux produits
cuisinés par la fermière



Les porcs noirs
sont élevés en liberté



Un Régal



Excellent repas



3 juillet **Journée avec les chèvres**



8



Délicieux achats à la boutique



Visite libre de la chèvrerie et fromagerie ,
commentées ensuite pendant la dégustation



Quel plaisir, de partager entre copains, le copieux et
excellent **PANIER PIQUE-NIQUE** fermier et local



Après cette formidable journée champêtre, pendant le joyeux briefing, **nous remercions**
chaleureusement Sylvie , notre gentille coiffeuse, et **Richard** , notre dévoué placier



Spectaculaire démonstration de dressage de chiens par le centre national cynophile de la gendarmerie de Gramat



4 juillet



tombes de héros



le succulent repas
du restaurant
(chez Alain)

100%
émotion

MERCI



Chère Josiane,

René, toujours présent au fond de ton coeur,
t'a aidé avec Alain et Monique, à réorganiser ce circuit
avec succès pour notre plus grand bonheur.

Ce compte-rendu n'est qu'un petit aperçu
de l'ambiance de notre séjour que nous avons partagé
(très nombreuses photos sur WhatsApp),
nos superbes visites, délicieux repas et apéros amicaux.

Merci, à nos formidables animateurs : Alain et Monique.

Pour que tous

ces moments d'Amitié, de Plaisir et de Bonheur
éprouvés par tous les participants continuent
comme le souhaitait notre regretté DD.

Venez tous à l'AG de notre Belle ACcRéPa
à bientôt

tous les participants de cette belle sortie



POPY

ILS ONT PENSÉ À NOUS...



Saint-Cirq-Lapopie

Très agréable Circuit - de beaux temps ext avec nous - Bisous
 Vous êtes formidable tous les trois bonne organisation. A quand la prochaine sortie
 Je suis d'accord ! Bravo Patrick Jo H W
 Super sortie. Chouettes de paysages. Bravo, les organisateurs (Cl. Harold)
 Très beau séjour grâce à vous, Christine et merci merci... Organisateurs formidables ! Alain Gouget.
 Tout est parfait, on se régale avec plaisir. Joyeux Jean Lou.
 Beau programme et très bonne ambiance Bisous Nicole-Richard, Philippe et Leticia
 Bisous Stan et Françoise
 Merci de m'avoir accepté parmi vous. Belle expérience
 Merci à vous trois pour ces très belles promenades. Bisous. Dominique et Claude
 Merci pour cette belle région et à vous trois Bisous Claire Billaude
 Merci à toutes et tous. Dominique
 Encore une fois une belle sortie organisée
 Merci à tous. Sylvie Didier
 Merci encore pour cette belle sortie. Bisous Brigitte Daniel
 super fin de journée
 Très beau circuit Merci pour se
 Bisous Ange Daniel D.
 Bisous du BONHEUR
 Bisous clacore



SORTIES DECOUVERTES A MENSIGNAC (24) DU 5 AU 10 JUILLET 2024

— — — — —

Pour notre première sortie avec l'ACcRéPa après notre première Assemblée Générale, où nous avons reçu notre plaque bleue, nous avons rendez-vous à Mensignac dans la Dordogne. Chaque année l'association des Amis du pain et une centaine de bénévoles organisent la Fête du pain. De nombreuses attractions gratuites, des feux d'artifices et des spectacles pendant 3 jours dans ce village de 1500 habitants.

Comme ce n'est pas suffisant, la semaine précédente, ils organisent des sorties découvertes pour des camping-caristes. Outre les membres de l'ACcRéPa, il y avait des camping-caristes de Belgique et d'Espagne.

Le samedi soir nous étions conviés à un apéritif suivi en soirée d'un grand loto. Puis du dimanche au mercredi, le matin de bonne heure, il fallait 3 grands cars pour emmener tout le monde pour les visites organisées afin de découvrir les beautés de la Dordogne.

Le dimanche la Félibrée du Périgord à Tocane Saint Apre. Le lundi, les jardins d'Eyrignac et Sarlat-la-Canéda. Mardi, la Grotte du Grand Roc et la Laugerie base, l'après-midi, le parc animalier de Thonac. Enfin le mercredi le château de Castelnaud et les jardins suspendus de Marqueyssac. Avec en prime le restaurant le midi pour près de 180 personnes où nous avons bien apprécié les spécialités de la région : le foie gras et le magret de canard. Heureusement que nous marchions beaucoup et sous le soleil pour perdre un peu de calories. Séjour très agréable.

Martine et Claude BAHIER

Félibrée à Tocane Saint Apre



Les jardins d'Eyrignac



Sarlat la Caneda



La Grotte du Grand Roc



Parc animalier



Château de Castelnaud



Jardins suspendus de Marqueysac



ILS ONT PENSÉ À NOUS...



LES INCONTOURNABLES

Fondé au XII^e siècle, Castelnaud, repaire cathare au début du XIII^e siècle, est détruit lors de la croisade contre les Albigeois. Un **château neuf** est reconstruit. Durant la Guerre de Cent Ans, Castelnaud soutient les Anglais, mais les Français l'emportent. Son remarquable système défensif fait qu'il ne sera plus attaqué. Malgré de nouveaux aménagements à la fin du XV^e siècle, le château sera plus rarement occupé et sera abandonné à la Révolution.

Castelnaud

Castelnaud - Dordogne

Un petit bonjour de Monsiegnac où nous sommes à la Fête du Pain. Découvrons le Périgord en autocar. Brigitte Sanier

Le Périgord, région des mille et un châteaux ou pense bien à vous. Françoise Patricia, Superbe voyage en Périgord

Elisabeth Dominique Bon séjour au Périgord avec une équipe Jacques Martine

dris sympathique Martine Claude. Belle découverte dans le Périgord..

Nous, toutes les belles visites, nous attendons le divertissement Lucie et Fernand

Pensée pour ceux qui travaillent Jeanine

Tes belles balades encore une fois pour la 34^e fête du pain à Monsiegnac. Un bonjour à tous les Accrépiens. Monique et Jean-Claude

« Les Incontournables »

Les éditions de la Cevenne - Rue des Tonnelliers - 46140 Douelle - 05 65 21 48 96 - www.editionsdelacevenne.com - contact@editionsdelacevenne.com - Ref. carte : jm304 / Photo : Jona.

ILS ONT PENSÉ À NOUS...



Image de nos Campagnes

Réf. 131327

Découverte de la Corrèze

Bonjour Claudine, Alain
et tous les amis.

Je suis en Corrèze avec
Chantal, Henriette, Philippe et
Pascal qui vous préparent un
circuit sympa dans cette belle
région pour la dernière semaine de
juin 2025.

Accrèpement
Bises



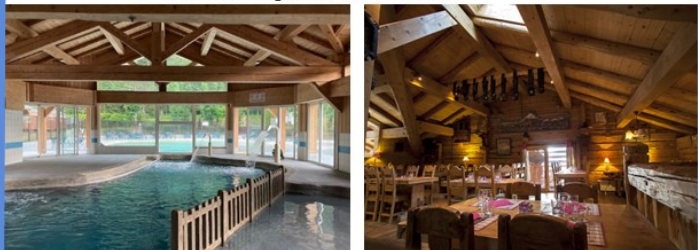
PHOTO ÉDITION "FRANCE REGARD" - 19300 EGLETONS - Tél. 05 55 93 12 82
Reproduction Interdite

Camping-Caravaneige « L'Escale » au Grand Bornand (74)



Sur place : piscine intérieure, restaurant, salle de jeux, wifi, location de mobil homes et d'appartements

Une situation idéale pour les camping-caristes :
à 250 m du village et des commerces.



En été : au départ de nombreuses randonnées

En hiver : au pied des pistes de ski de fond et des balades en raquettes.
à 500 m des pistes de ski alpin

33 impasse du plein air 74450 LE GRAND BORNAND Tél : 04.50.02.20.69
contact@campinglescale.com

Verrous IMC Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations®



Fabriqu
en France

Fermez-vous
Aussi
de
l'Interieur !

Verrou
Fourgon
Porte Latérale
ou Arrière !

Nouveau
Verrou
Coffre Intégré !

www.imc-creations.com



A bientôt, rendez-vous
le 19 octobre 2024
à l'Assemblée Générale



Bulletin Ré-adhésion 2025

Chers amis,

Le montant de l'adhésion 2025 fixé par le Conseil d'Administration, est **63 Euros**
(Détail des cotisations : Le Club : 35 €, Cotisation à la FFACCC : 28 €).

Pour nous faciliter la gestion du fichier adhérents, nous vous remercions de transmettre,
avant le 15 décembre 2024, le bulletin ci-dessous et le chèque correspondant, à l'ordre de l'ACCRéPa,
(Le chèque sera remis à l'encaissement le 15 janvier 2025), à la Trésorière :

Brigitte LE CALVEZ
ACCRéPa
1, impasse Alphonse DAUDET
56450 SURZUR

Pensez à nous indiquer vos modifications éventuelles de coordonnées : adresse, téléphone, email.
Cordialement,

Le Conseil d'Administration de l'ACCRéPa

N° d'adhérent :

Nom Prénom :

Nom : Prénom :

Email :

N° portable N° fixe :

- ☐ Oui j'adhère pour 2025 (*) (*) Cochez les cases correspondantes
☐ Non, je n'adhère pas pour 2025 (*)

Motif :

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP

Si changement d'adresse, nouvelle adresse :

Mes attentes :

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents. Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques.

En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accropa.fr

Fait à : Le :

Signature Obligatoire



@ : president@accrepa.fr

Site : <https://accrepa.fr>

Bulletin d'adhésion 2025

ACCREPA

Brigitte LE CALVEZ

(Trésorière)

1, impasse Alphonse DAUDET

56450 SURZUR

Tél : 06.08.06.08.01

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse Email :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON Année(s) :

Je certifie qu'aux rubriques J et J1 figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer, figurent les mentions respectives M1 et VASP.

Comment nous avez-vous connus ?

Loisirs : Attentes :

Quel type d'aide pouvez-vous nous apporter ? :

J'adhère à l'Association (ACCREPA), affiliée à la
FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.)

Adhésion au Club	35.00 €
Cotisation à la FFACCC	28.00 €
Frais de dossier (la 1 ^{ère} année)	5.00 €
TOTAL à régler	68.00 €

Par chèque à l'ordre de « ACCREPA » que j'adresse au Club dont l'adresse figure en entête

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite, à l'adresse ci-dessus, et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Les Informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents.

Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : president@accrepa.fr

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

- Les caractéristiques principales des services de voyage ;
- a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;
- c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;
- d) Les repas fournis ;
- e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;
- f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;
- g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;
- h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du I de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R.211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-18 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du I de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont accompagnés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,
- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,
- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,
- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage,
- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. Subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019



2 200 fermiers, vignerons et artisans
vous invitent en camping-car !



Le Guide des Étapes + version web + l'appli
Tarif amical 30€ au lieu de 33€

• Livraison 3 à 5 jours - france-passion.com



BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition 2024

MARS 2024 - MARS 2025

Tarif Amical ACCREPA

☐ Je demande mon inscription sur la liste des invités et je m'engage à respecter les "Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion" et souhaite renouveler mon adhésion

Mon N° de carte d'invité :

* à lire sur france-passion.com

Nom, Prénom

Adresse

Email

Mon club

Je règle 30 € (au lieu de 33 €) par chèque bancaire à l'ordre de France Passion.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

ETAPES RÉSERVÉES AUX CAMPING-CARS, FOURGONS ET VANS 100% AUTONOMES (WC, EAU, DÉCHETS, ÉLECTRICITÉ...)



Votre installateur technique de référence

E&P / VB - Premium Center

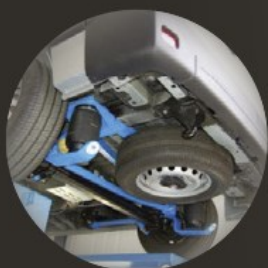
VERINS DE STABILISATION



Expert n°1 France
17 ans d'expérience
+ de 2300 Systèmes installés
Pose en **6 heures seulement !**



SUSPENSION PNEUMATIQUE



Spécialiste **camping car**
Atelier d'installation agréé
Installation rapide
Véhicule d'essai à disposition



ATTELAGE / RESERVOIR SUPPLEMENTAIRE / BLINDAGE SOUS VEHICULE



1300m² d'atelier spécialisé
Machines outils
Portage Moto et Vélo !



Nouveaux locaux au 2 rue de la Vallée à Andard en Maine et Loire (49)

**DEVIS GRATUIT SUR
SIMPLE DEMANDE !**

06.22.42.24.66 - info@linertek.com - www.linertek.com



Linertek
www.linertek.com

NOUVEAU Essayez notre camping-car équipé de suspensions FULL AIR!